

# **Discours de la Commission de la CEDEAO**

## **ATELIER SUR L'HARMONISATION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES TIC DANS L'ESPACE UEMOA-CEDEAO**

**LOME, 10 - 11 décembre 2007**

Excellence, Monsieur le Ministre de la Communication et de la Formation Civique,

Monsieur le Représentant de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),

Madame la Représentante de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT),

Monsieur le Représentant de l'Union Africaine,

Monsieur le Représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA),

Madame la Représentante de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Assemblée des Régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO),

Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministres en charge des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Autorités Nationales de Régulation,

Honorables Délégués,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un honneur de prendre la parole à l'ouverture de cet atelier sur l'harmonisation du cadre légal et réglementaire des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements les plus sincères au Gouvernement du Togo, à l'Autorité de Régulation du secteur des Télécommunications et des Postes du Togo et à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique pour avoir accepté d'organiser cette importante réunion sur l'harmonisation du cadre juridique des technologies de l'information et de la Communication dans l'espace UEMOA-CEDEAO

Qu'il me soit permis également, au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, Docteur Mohamed Ibn Chambas, de vous souhaiter la bienvenue à Lomé, au Togo

Excellence, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter de l'Harmonisation du cadre juridique des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'espace UEMOA-CEDEAO.

Je voudrais de prime abord vous rappeler que conformément à l'article 32 du Traité Révisé de la CEDEAO, les Ministres en charge des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication ont adopté le modèle d'harmonisation dit « Modèle des politiques centralisées avec applications nationales » en août 2004, ici même à Lomé.

L'adoption de ce modèle vise à la création d'un environnement réglementaire attractif pour les investissements énormes dont la sous région a besoin pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication. Elle vise également à faciliter la mise en place du Marché Commun libéralisé des TIC de l'Afrique de l'Ouest et faire évoluer ainsi toute la Communauté vers une société de l'information inclusive.

Dans cette perspective, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'Union Internationale des Télécommunications et avec un financement de l'Union Européenne, a élaboré un ensemble de textes législatifs et réglementaires reposant sur six (6) composantes fondamentales :

- Harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des TIC
- Interconnexion des réseaux et services du secteur des TIC

- Régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services
- Gestion du Spectre de fréquences radioélectriques
- Gestion du Plan de Numérotation
- Accès/Service Universel et son financement

Ces textes ont été adoptés par les Ministres du secteur en mai 2006 à Abuja, au Nigéria et par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement en Janvier 2007 à Ouagadougou, au Burkina Faso sous forme d'Actes Additionnels annexés au Traité Révisé de la CEDEAO, marquant ainsi une volonté forte des leaders politiques à reconnaître les TIC comme un facteur essentiel de développement et de réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

Je voudrais profiter de cette occasion solennelle pour remercier tous nos partenaires au développement pour leur soutien aux programmes d'intégration régionale, notamment, La Communauté Economique pour l'Afrique, l'Union Internationale des Télécommunications et l'Union Européenne.

Comme vous le constatez, la région Ouest Africaine a fait des progrès sur le plan de l'harmonisation.

Les quatre projets de lignes directrices relatives au cadre général des communications électroniques, à la protection des données à caractère personnel, au commerce électronique et à la lutte contre la cybercriminalité que vous allez examiner pendant vos travaux viennent, à juste titre, compléter les législations actuelles de la Communauté en matière des Technologies de l'Information et de la Communication.

En effet, avec le développement des communications électroniques, les transactions électroniques vont, sans aucun doute, connaître une croissance certaine dans la région Ouest Africaine. Dans le même temps, il est indispensable de doter notre communauté d'un outil juridique approprié pour créer un climat de confiance pour les utilisateurs, c'est-à-dire garantir à ces acteurs que les services mis à leur disposition présentent le maximum de sécurité et de fiabilité.

Excellence, Mesdames, Messieurs,

L'adoption des textes communautaires n'est qu'une partie du grand défi qui nous attend dans le processus d'harmonisation et de la mise en place du marché commun ouest africain. Il s'agira pour nous, à court terme, d'une part, d'assurer effectivement la mise en œuvre de ces textes et de l'adapter chaque fois que le besoin est aux meilleures pratiques

internationales. Le but étant de garantir les investissements du secteur et de disposer d'un réseau régional large bande pour offrir des services TIC sécurisés, fiables, de qualité et à des prix tenant compte du niveau de vie des citoyens de la région.

Pour une meilleure appropriation de nos textes par nos Etats Membres, je vous exhorte à éviter la création d'une multitude d'organes régionaux et de s'appuyer, autant que faire se peut, sur la contribution des structures existantes notamment les Autorités Nationales et Régionales de régulation.

Excellence, Mesdames, Messieurs,

Je suis confiant que les conclusions et les recommandations qui seront adoptées à l'issue des deux jours de travaux contribueront sans aucun doute à atteindre l'impact réel que nos Etats respectifs et citoyens attendent des TIC, c'est-à-dire l'amélioration de l'efficacité économique, la croissance, l'innovation et des prix abordables pour tous.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

***Dr Comla KADJE***

Commissaire Chargé des Infrastructures  
Commission de la CEDEAO